

Le Développement Durable



Une petite citation pour comprendre le principe :

**« Nous n’héritons pas de la Terre de nos ancêtres,
nous l’empruntons à nos enfants ».
(Chef Seattle - 1854)**

C’est un mode de développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

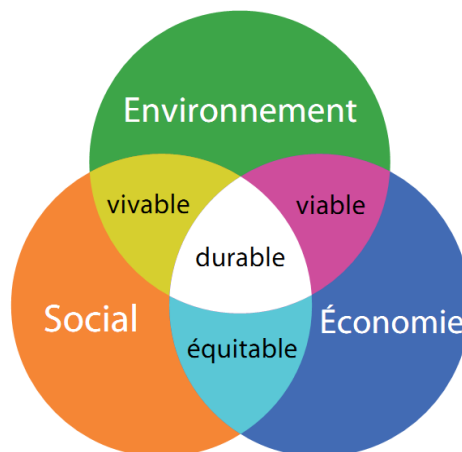
Pour résumer :

Se développer, oui !

Mais pas à n’importe quel prix et sans nuire au futur...

Le développement durable repose sur 3 piliers :

environnement, économie, social



Le développement est durable quand l’environnement, le social et l’économie peuvent progresser en « harmonie » sans être réalisé au détriment des autres. Pour y parvenir il est nécessaire d’avoir une démarche participative et une culture commune.

L'AGENDA 21

Plan d'action pour le 21^{ème} siècle...



Adopté lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992, c'est avant tout un programme politique...

Il peut être local, régional, national... A notre niveau, il est impulsé par le maire et l'équipe municipale, qui décline sur le territoire les objectifs de développement durable.

Cette démarche est fondée sur un diagnostic concerté. Il permet de concevoir un projet stratégique, traduit par un plan d'actions périodiquement évalué et renforcé. Son succès repose sur la mobilisation et la participation des acteurs (habitants, associations, entreprises, institutions, agents et élus de la collectivité).

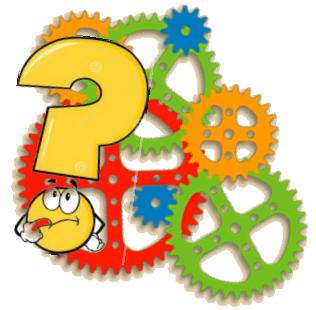
C'est un outil de projection qui permet d'identifier les défis et définir les grandes orientations de progrès en vue de l'amélioration des politiques publiques locales....

Il est impulsé par les élus. Fondé sur un diagnostic concerté, il repose sur la mobilisation des acteurs

Les 5 finalités

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

L'AGENDA 21



Objectifs municipaux

- Un nouveau mode de développement pour la commune
- qui s'inscrit dans le cadre du développement durable
- qui doit se faire par et pour les habitants et avec les agents
- qui protège la qualité de vie

Le processus...

- 1 : Réalisation du diagnostic
- 2 : Elaboration du programme d'action
- 3 : Orientation
- 4 : Formalisation de l'agenda 21

démarche participative

« qui doit se faire par et pour les habitants et avec les agents »

- Sans l'appui des habitants...
- Sans la participation de chacun...

L'Agenda 21 ne pourra être mené à bien...